



Cfdt:

CONSTRUCTION
ET BOIS

European Federation
of Building
and Woodworkers



NEWSLETTER DU PÔLE EUROPE & INTERNATIONAL

2^{ème} trimestre 2021

Voici la newsletter du pôle Europe et international pour le deuxième trimestre de l'année 2021.
Bonne lecture !

Projets menés au sein de la Fédération

CONGRÈS DE LA FNCB-CFDT

La FNCB CFDT a tenu son 31^{ème} Congrès du 23 au 25 juin à Toulouse et en présentiel ! Après plus de douze mois de réunions à distance, ce fait est à noter !

Comme tous les quatre ans, le congrès permet de faire le bilan du mandat. Un mandat marqué notamment par les « ordonnances Macron » et la mise en place des CSE. De manière unanime, les militants ont fait le constat d'une réduction des moyens et du temps disponible pour les activités syndicales. Le détachement et la sous-traitance ont également fait l'objet de nombreux débats. Il n'est pas évident pour les militants d'entrer en contact avec les travailleurs détachés, notamment pour des raisons de barrière linguistique et de périodes de travail distinctes. Les congressistes ont souligné la nécessité de renforcer la prise en compte des travailleurs issus de la sous-traitance, des intérimaires et des travailleurs détachés. Cela rejoint le travail effectué depuis plus de quatre ans et la résolution générale adoptée pour les 6 ans à venir. L'objectif est de prendre en compte la communauté de travail d'une entreprise et pas uniquement ses salariés directs.



Les restrictions liées à la COVID 19 ont limité les déplacements de nos collègues internationaux, seul Coen Van de Veer a pu faire le déplacement.

Tom Deleu, Secrétaire général de la FETBB (photo de gauche) et Ambet Yuson, Secrétaire général de l'IBB (photo de droite) ont adressé un message vidéo à l'ensemble des congressistes.



CHANTIERS DES JEUX OLYMPIQUES ET LUTTE CONTRE LE TRAVAIL NON DÉCLARÉ

Depuis environ deux ans, la FNCB prend part au volet français du projet de la FETBB consacré au travail non déclaré qui porte notamment sur les JO de Paris. La DGT, la Direccte, la FFB, la FNTP ainsi que la CGT et FO participent à ce projet et ont décidé de faire éditer une carte disposant d'un QR code qui redirige vers la page du Ministère du travail relative au droit des travailleurs détachés.

La FNCB dispose de 5000 exemplaires de cette carte. Une partie a été distribuée lors du Congrès de Toulouse, une autre distribution aura lieu lors d'une réunion consacrée aux JO organisée le 6 juillet à la Fédération.



Actions européennes en partenariat avec la FETBB

CONFERENCE COMMUNE FETBB/IBB SUR LES ENTREPRISES MULTINATIONALES (EMN), LISBONNE, 1^{ER} ET 2 DECEMBRE

L'IBB et la FETBB renforcent leur coopération au sein des entreprises multinationales.

Un document relatif au sujet est en cours d'élaboration par les deux secrétariats avec la collaboration étroite du groupe de pilotage CEE de la FETBB et du groupe de travail EMN de l'IBB. L'objectif est de renforcer l'échange d'informations entre l'IBB, la FETBB ainsi que les CEE et leurs coordinateurs. Les comités d'entreprise européens représentent souvent le point de départ pour la mise en place d'un réseau syndical mondial. A l'inverse, si des négociations en

vue d'un accord mondial sont engagées dans une entreprise qui ne dispose pas d'un CEE, mais le pourrait, tout doit être mis en œuvre pour pallier cette absence. Enfin, le document identifie des entreprises stratégiques pour la mise en œuvre de cette coopération renforcée, parmi lesquelles CRH, Heidelberg et LafargeHolcim.

Ces questions seront abordées lors d'une conférence co-organisée par la FETBB et l'IBB les 1^{er} et 2 décembre à Lisbonne.

AFFAIRE « TEAM POWER EUROPE » – LA DECISION DE LA CJUE EST UNE VICTOIRE POUR LES TRAVAILLEURS !

Le 3 juin, la Cour de Justice de l'UE a rendu sa décision concernant l'affaire « Team Power Europe ».

Dans cette affaire qui concerne une agence de travail temporaire basée en Bulgarie et des travailleurs détachés en Allemagne, la Cour a confirmé que « l'exercice des activités de sélection et de recrutement de travailleurs temporaires dans le pays dans lequel l'agence de travail temporaire est établie est

insuffisante pour qu'il soit considéré que cette entreprise exerce une « activité substantielle ».

La CJUE a donc entendu les demandes des organisations syndicales. Une décision contraire aurait eu pour conséquence d'encourager les entreprises à s'implanter dans les pays avec la réglementation sociale la plus avantageuse pour eux. L'issue de cette affaire est une victoire capitale pour réguler les pratiques des intermédiaires.

Actions européennes en partenariat avec la FETBB

CONFERENCE FINALE DU PROJET « SUPPLY CHAIN », 10 JUIN

La FETBB a organisé la conférence finale du projet « supply chain ». Ce projet avait pour but d'analyser les règles en matière de protection sociale dans les chaînes d'approvisionnement et de sous-traitance dans les entreprises de la construction. Trois études de cas ont été menées au sein des groupes LafargeHolcim, Royal BAM et Vinci. La FETBB, via le groupe de coordination des CEE, a travaillé avec le cabinet Syndex à la réalisation d'une boîte à outils pour renforcer les moyens d'action des représentants des CEE.

Ce guide est disponible sur le site de la FETBB en anglais, allemand, espagnol, français et italien. Vous pouvez le télécharger en suivant ce lien : [European Federation of Building and Woodworkers \(efbww.eu\)](https://www.efbww.eu).

Actualité des comités d'entreprise européens



LafargeHolcim

Le comité européen a tenu sa réunion plénière le 19 mai en visioconférence. Cette réunion a permis de faire le point sur la situation économique et financière de la région ainsi que sur les aspects santé et sécurité.

Le CEE a été informé de la fusion des régions Europe et Afrique Moyen-Orient. La direction estime que ce changement n'aura pas d'impact sur les opérations. Les membres du CEE n'ont cependant pas été convaincus par les arguments avancés par la direction et ont demandé une réunion extraordinaire ainsi qu'une expertise afin d'approfondir ce sujet. La direction n'a pas souhaité organiser une réunion extraordinaire dès à présent et a préféré ajouter ce point à la prochaine réunion du bureau. Un expert pourra assister les membres du CEE dans l'analyse des conséquences de cette fusion. Si, à l'issue de la prochaine réunion de bureau, les délégués estiment toujours que les informations sont insuffisantes, une réunion extraordinaire pourrait être envisagée à la rentrée.

La réunion plénière a également été suivie d'une journée de formation consacrée au CO2.



En juillet 2020, le groupe ENGIE a fait part de sa volonté de vendre les 30% d'actions Suez qu'il détient. Après plusieurs mois de rebondissements judiciaires, le comité européen a été consulté le 20 mai 2021 sur le pré-accord signé entre SUEZ et VEOLIA définissant la création d'un nouveau SUEZ. Le comité européen a émis un avis défavorable.

Le comité européen a ensuite été consulté sur l'acquisition par VEOLIA des 29,9% d'actions du capital de SUEZ en vue de la fusion des deux groupes. Le comité européen a refusé de donner un avis et a demandé à rencontrer le consortium (new Suez) et Veolia. Cette consultation a eu lieu le 1^{er} juin 2021 et les membres du CEE ont ainsi pu rencontrer le consortium et Veolia. Suite à ce travail, un nouvel avis négatif a été rendu.

► Actualité des comités d'entreprise européens



Lors de la réunion plénière de juin 2021, les membres du comité européen de VINCI, ont été informés et consultés sur les sujets suivants :

- L'acquisition ACS IS par le groupe, le closing est prévu au mieux pour la fin de l'année 2021. Si cela aboutit, plus 45.000 nouveaux collaborateurs seraient intégrés, dont environ 50 % sur le territoire européen.
- Le principe du rapprochement d'EUROVIA/VINCI CONSTRUCTION avec avenant de cadrage sur le caractère transnational et l'information donnée au CEE sur un long terme, défini au préalable par les membres du bureau restreint.

Lors de son intervention, Xavier HUILARD, PDG de VINCI, est revenu sur les événements de l'année 2020, année perturbée par la crise sanitaire, surtout dans l'aéroportuaire.

Il a ensuite commenté le début d'année 2021 dans un esprit optimiste quant à la reprise qui se dessine avec beaucoup de plans de relance qui se mettent en place. Xavier HUILARD a parlé de l'ambition environnementale du groupe, engagement soutenu par le comité européen.

La réunion s'est poursuivie avec l'élection d'un nouvel administrateur, désigné par les membres du comité européen au Conseil d'administration de VINCI. C'est Roberto Migliardi, actuel secrétaire du CEE, qui assumera cette fonction à compter d'avril 2022. Un autre vote a eu lieu afin de remplacer un membre du bureau qui n'avait jamais participé aux réunions depuis le début du mandat. C'est un membre portugais qui a été élu.

D'autre part, la commission RSE au sein du comité européen de VINCI évolue. Fin 2020, des ateliers mis en place lors de la formation des membres du comité Européen ont fait ressortir un besoin de créer des sous-commissions spécialisées sur les thématiques suivantes, la « santé-sécurité », « l'environnement » et la « responsabilité sociale et droits humains ». Il a été acté ce nouveau mode de fonctionnement, avec un rapporteur dans chaque commission qui devra exposer aux membres du bureau les avancées des travaux.

Après cette réunion, les travaux du comité européen continuent, entre autres avec la recherche active de membres espagnols.



Depuis mars 2020, le CEE de Wienerberger a eu du mal à adapter son fonctionnement et n'a tenu qu'une seule réunion, organisée en mars et en visioconférence. Cette réunion a permis de faire un point sur la situation dans chacun des pays en matière de sécurité et santé, ainsi qu'un point sur les accidents et les conditions de travail. Une discussion sur les tenues de travail a eu lieu. Les tenues sont fournies et nettoyées par l'entreprises suite à une négociation des représentants du personnel au niveau européen. Le nettoyage des vêtements de travail est assuré par l'entreprise afin d'éviter tout risque de contamination liée à la silice. La silice étant considérée comme agent cancérigène par l'UE, le CEE sera attentif aux mesures prises par le groupe afin de protéger les travailleurs.

Un représentant des pays de l'Est a soulevé la question de la différence des salaires entre les différents pays. Une réflexion va être engagée sur ce sujet.

Enfin, la situation financière de chaque pays et les résultats de production ont également été abordés. La situation financière du groupe est très bonne, mais les représentants du personnel ont fait part de leur mécontentement suite aux négociations annuelles. L'actionnariat salarié était également à l'ordre du jour, mais la proposition faite par le groupe n'est pas satisfaisante d'un point de vue fiscal pour plusieurs pays, dont la France.

► Activités internationales

CONSEIL MONDIAL DE L'IBB, 7 ET 8 JUIN

L'IBB a organisé son Conseil mondial en ligne les 7 et 8 juin. Cette réunion a permis de faire le bilan des activités de l'IBB en 2019 et 2020. En raison de la crise de la COVID 19, la majorité des activités ont été organisées à distance, malgré les difficultés techniques qui ont pu être rencontrées, la visioconférence a permis une excellente participation des affiliés et une augmentation de 13% de la participation des femmes.

Les différents représentants régionaux ont présenté leurs rapports d'activités. Sur tous les continents, ils évoquent les conséquences négatives de la crise de la COVID 19 sur les travailleurs, et notamment les travailleurs sous-traitants et/ou informel. Les niveaux de salaire ont chuté sur tous les continents, une baisse de 17% a été évoquée par le représentant régional de l'Asie.

Les responsables du réseau santé et sécurité ont également présenté leur rapport. Le réseau a dû faire face à des défis qui étaient inimaginables il y a 2 ans. Le rapport du réseau en 2019 comportait plusieurs recommandations, parmi lesquelles :

1. **Populariser la santé et la sécurité comme outil d'organisation** : des outils de vulgarisation et d'information ont été produits afin que les travailleurs puissent mieux comprendre la COVID 19. La majorité des activités menées en 2020 ont été consacrées à la COVID 19.
2. **Partager des exemples de bonnes pratiques** : un guide pratique expliquant les mesures sanitaires à appliquer dans les réseaux syndicaux a été réalisé en 6 langues. Enfin, l'IBB et la FETBB ont mené une campagne commune sur la reconnaissance par l'OIT des environnements de travail sains et sécurisés. Environ 500 000 employeurs et 33 organisations nationales sont déjà impliqués. Cette campagne a permis de fédérer toutes les régions. L'IBB et la FETBB ont fait un travail commun à l'occasion de journée internationale des travailleurs morts ou blessés au travail. Une déclaration commune et des outils de communication ont été diffusés à cette occasion.
3. **Mettre à jour le programme de formation mondiale en matière de santé et sécurité**: Un groupe de référence a été créé afin d'élaborer des formations et/ou de les mettre à jour. Il reste encore de nombreux défis à relever, et notamment celui de faire en sorte que la COVID 19 soit reconnue maladie professionnelle. L'IBB va poursuivre son travail visant à l'interdiction de l'amiante et continuera à se battre pour que la santé et sécurité au travail soit reconnue comme un droit fondamental des travailleurs.

REUNION DU RESEAU SYNDICAL MONDIAL CRH, 16 JUIN

Le réseau syndical mondial CRH s'est réuni en visioconférence le 16 juin dernier. Plus de 60 participants issus de 25 entités et 13 pays différents ont pris part aux échanges.

Chaque représentant régional a pu présenter la situation dans son pays. L'occasion notamment de faire le point sur la gestion de la crise de la COVID 19 au sein du groupe. De manière générale, les chiffres de la santé et sécurité présentés par le groupe sont bons, 94% des sites présentent un résultat « zéro accident ». Concernant les droits de l'Homme, le groupe CRH annonce que 68% de ses entreprises a effectué une évaluation. Mais les organisations syndicales n'ont pas été impliquées dans cet exercice. Autre constat partagé : celui de l'augmentation de la sous-traitance.

Enfin, cette réunion a permis de faire le point sur la négociation de l'accord du comité d'entreprise européen. Aujourd'hui, le groupe CRH ne dispose que d'un accord volontaire contenant des dispositions en deçà de ce que nous pourrions attendre d'un acteur mondial de cette ampleur. Les représentants irlandais négocient cet accord depuis 27 mois. Aujourd'hui, le dialogue semble possible et des avancées sont attendues pour septembre. Selon John Regan de SIPTU (syndicat irlandais), le travail réalisé permettra d'avoir « un accord allant au-delà des dispositions législatives ».

► Plus d'infos sur le web : WWW.CFDT-CONSTRUCTION-BOIS.FR

Contacts FNCB-CFDT :

Jean-Marc Candille : jeanmarc.candille@construction-bois.cfdt.fr

Pauline Bidaud : pauline.bidaud@construction-bois.cfdt.fr



European Federation
of Building
and Woodworkers



BWI - BHI - BTI - IBB - ICM